

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE CAMIRAN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril, le conseil municipal dûment convoqué en date du 17 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bastien MERCIER,

Présents : DE TREGOMAIN Sylvette, MARTIN Gaël, DELOUBES Claudine, BONNAFOUS Mathieu, DE LACROIX Pascale, GAUBERT Manon, MONVILLE François, GALISSAIRE Marie-Christine, MARTIN Gaël, Mme DELOUBES Claudine, MANFE Christophe.

Absents excusés : CERTAIN Damien donne pouvoir à MERCIER Bastien

Mme DE TREGOMAIN Sylvette a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-36 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2026-29

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU REOLAIS

Membres en exercice: 11 Présents: 10 Suffrages exprimés: 11 Abstention: 0 Pour: 11 Contre: 0

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de nommer des délégués aux différentes commissions de la communauté de commune. Les nouvelles commissions ont été modifiées après le conseil municipal, ce qui oblige l'assemblée à délibérer de nouveau, Les nouvelles commissions seront mise en place après le premier conseil communautaire ;

- Commission **Finances** :
- Titulaire BONNAFOUS Mathieu
- Suppléant MERCIER Bastien
- Commission **Tourisme** :
- Titulaire GALISSAIRE Marie-Christine
- Suppléant GAUBERT Manon
- Commission **Développement Economique** :
- Titulaire BONNAFOUS Mathieu
- Suppléant MERCIER Bastien
- Commission **Enfance/Jeunesse** :
- Titulaire GAUBERT Manon
- Suppléant
- Commission **Sport et Vie associative (sportive)** :
- Titulaire GAUBERT Manon
- Suppléant CERTAIN Damien
- Commission **Culture et Vie Associative** :
- Titulaire BONNAFOUS Mathieu
- Suppléant MONVILLE François
- Commission **Agriculture, alimentation, environnement** :
- Titulaire CERTAIN Damien

- Suppléant
- Commission **Urbanisme et Droit du sol :**
- Titulaire DELACROIX Pascale
- Suppléant MERCIER Bastien
- Commission **Voirie Communautaire et Bâtiments :**
- Titulaire MANFE Christophe
- Suppléant CERTAIN Damien
- Commission **Communication :**
- Titulaire
- Suppléant
- Commission **Action sociale et mobilité :**
- Titulaire
- Suppléant

Monsieur MERCIER veut démarrer rapidement et mettre l'accent sur l'humain.

50 % des agriculteurs doivent partir à la retraite dans 5 ans. Donc ça se prépare pour que des jeunes prennent le relais. Monsieur MERCIER veut mettre en place un contrat de confiance. Le CFA de la Réole travaille dessus.

DELIBERATION N°2026-37

OBJET : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE FAUCHAGE DANS LA COMMUNE

Membres en exercice : 11 Présents : 10 Suffrages exprimés : 11 Abstentions : 2 (Mercier Bastien, Certain Damien) Pour : 9 Contre : 0

Monsieur le Maire donne lecture des devis demandés auprès des SARL HAMOIR et ENTREPRISE GOUDENECHÉ concernant le fauchage dans la commune :

La SARL HAMOIR nous propose un devis à 2855.95 euros TTC,

La SARL ENTREPRISE GOUDENECHÉ nous propose un devis à 2942.49 euros TTC,

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents :

- Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents :
- Valide le choix de la SARL HAMOIR,
- Le Conseil Municipal souhaite qu'il soit ajouté la condition de « respect des délais » dans le contrat
- Assurera le financement par autofinancement
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-38

OBJET : SUBVENTION ENTRE-DEUX-IMAGINAIRE

Membres en exercice : 11 Présents : 10 Suffrages exprimés : 11 Abstention : 1 (Bonnafoous Mathieu) Pour : 10 Contre : 0

Monsieur le Maire explique qu'une demande de subvention a été faite par « Entre-Deux-Imaginaire » et propose d'allouer la somme de 300 euros.

Après en avoir délibéré et à la majorité des présents, le conseil fixe le montant de la subvention à verser à l'association pour 2026 à 300 euros.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de l'assemblée doit obligatoirement se tenir le 4 juin 2026 pour élire la personne qui devra voter aux élections sénatoriales.

Fin de séance : 20h00

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire,



Le Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, positioned below the title "Le Secrétaire de Séance".

